

VERS UN CHEZ-SOI 2021-2022 — PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU) EN RÉPONSE À LA COVID-19

COMMUNAUTÉ DÉSIGNÉE DU GRAND VANCOUVER



DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES :

Lundi 5 juillet 2021, à 17 h



LU'MA NATIVE BCH HOUSING SOCIETY

Vancity
Community Foundation

L'Entité communautaire (EC) Lu'ma Native BCH Housing Society, en partenariat avec la Vancity Community Foundation (VCF) et le Conseil consultatif communautaire (CCC) lance un appel à demandes de financement dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 associé au programme Vers un chez-soi afin de soutenir les organismes du secteur servant les sans-abri.

APERÇU DU FINANCEMENT

Un maximum d'environ 9,8 millions de dollars sera octroyé à la Communauté désignée du Grand Vancouver. L'objectif de ce financement est de soutenir la capacité de la communauté à réduire et à atténuer les répercussions négatives de la propagation de la COVID-19 parmi les personnes sans-abri ou à risque imminent de le devenir ainsi qu'aider les organismes et les particuliers qui veillent à leurs besoins.

PRIORITÉS DE FINANCEMENT Alors que les conséquences économiques et sociales de la pandémie continuent de frapper les personnes sans-abri ou à risque imminent de le devenir, ce financement cherche à soutenir les projets visant directement les objectifs suivants :

1. **Améliorer la stabilité du logement** : y compris services de placement dans un logement, particulièrement pour les personnes résidant actuellement dans un logement temporaire, et investissements en immobilisations dans des logements permanents (par exemple : achat/changement de fonction d'un hôtel en logements avec services de soutien, acquisition d'unités, rénovations pour augmenter le nombre d'unités ou de lits, ou construction d'unités modulaires.
2. **Prévenir l'accroissement de l'itinérance** : y compris activités de prévention de la perte de logement (par exemple, médiation entre propriétaires et locataires, paiement d'urgence du loyer ou des arriérés de loyer et dépôts pour services publics afin de maintenir le logement, ou placement directement dans un logement des personnes sortant d'un établissement), et/ou activités de détournement des refuges.
3. **Prolongation des mesures d'urgence en réponse à la COVID-19 pour les personnes sans-abri** : y compris acquisition, établissement et/ou exploitation d'espaces temporaires (telles des installations pour isolement ou intervention d'urgence, et autres services afin de répondre aux besoins d'hygiène) de sorte à réduire la surpopulation dans les refuges, à soutenir les services de soutien aux clients et à offrir des services répondant aux besoins fondamentaux (y compris services de santé/médicaux), ainsi que toute autre mesure qui augmente la sécurité d'une installation et des services.

Bien que toutes les activités recensées dans les [Directives spéciales pour Vers un chez-soi](#) restent admissibles, les projets engagés directement dans les activités précitées seront priorisés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PARAMÈTRES DE FINANCEMENT

PÉRIODE DE FINANCEMENT : 1^{er} août 2021 au 31 mars 2022. Tous les fonds doivent être dépensés d'ici le 31 mars 2022.

PROJETS D'IMMOBILISATIONS : Le financement est limité aux projets d'acquisition, de rénovation et/ou de construction qui visent à offrir des unités et des installations pour répondre aux besoins immédiats de logement et de services (y compris déménager des personnes de logements temporaires dans des logements permanents). Tous les fonds doivent être dépensés d'ici le 31 mars 2022.

RÉCIPIENDAIRES ADMISSIBLES : Les organismes sans but lucratif et de bienfaisance, les municipalités, les Premières Nations (sur réserve), et les entités publiques comme des établissements de santé et éducatifs peuvent soumettre une demande. Les organismes gérés par des Autochtones et répondant aux besoins

d'Autochtones et de leurs familles sans-abri ou à risque de le devenir et vivant en dehors d'une réserve doivent soumettre leur demande via le **volet autochtone** du financement dans le cadre du projet Vers un chez-soi (consulter le site <http://lnhs.ca/community-entity/> pour de plus amples détails).

COMMUNAUTÉS ADMISSIBLES : Le financement est offert uniquement aux organismes situés et aux projets entrepris dans la région du Grand Vancouver. Les projets entrepris à l'extérieur du Grand Vancouver **ne sont pas admissibles**.

SOUSSIONS MULTIPLES : Les organismes peuvent soumettre plus d'une demande si celles-ci portent sur des projets distincts, offrant des activités et présentant des caractéristiques différentes (p. ex. emplacements ou programmes servant des régions ou populations géographiques différentes). Chaque demande sera évaluée indépendamment et sur son propre mérite.

SOUSSIONS CONJOINTES : Les soumissions conjointes, les partenariats et les coalitions, particulièrement celles qui visent à fournir une réponse coordonnée dans la région sont fortement encouragées. Si un financement est octroyé, une seule partie devra assumer la responsabilité de la relation contractuelle avec l'entité communautaire de la communauté désignée du Grand Vancouver.

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT : Dans certains cas, il est possible que des activités soient admissibles au financement en vertu du programme VCS ainsi qu'à celui versé par le gouvernement provincial, territorial ou municipal. Les fonds octroyés dans le cadre du programme Vers un chez-soi seront utilisés pour compléter ces investissements et éviter autant que possible la duplication de programmes existants.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

En réponse à la COVID-19, des « Directives spéciales » pour le programme Vers un chez-soi ont été publiées, élargissant les activités admissibles pour permettre aux communautés de mettre en œuvre des mesures exhaustives en réponse à la COVID-19. Le tableau ci-dessous fournit un sommaire des activités admissibles en vertu des Directives spéciales étendues du programme Vers un chez-soi, dans le contexte de la COVID-19. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive — si les activités du projet que vous proposez ne sont pas décrites ci-dessous, veuillez nous contacter pour déterminer l'admissibilité de votre projet avant de soumettre votre demande. Pour une liste plus exhaustive et une description plus détaillée des activités et des dépenses admissibles, veuillez consulter le document [Directives spéciales pour le programme Vers un chez-soi](#).

1. Rémunération/Salaires du personnel	
Rémunération du personnel directement affecté au projet	• Pour tout le personnel qui offre des services dans le cadre du projet (y compris le personnel de supervision directe). • Ne pas inclure la prime de risque/pandémie — une catégorie distincte existe pour ces primes. • Ne pas inclure le personnel de gestion et administratif dans cette catégorie — une catégorie distincte existe pour ce personnel.
MERC	• Charges sociales obligatoires de l'employeur
Avantages sociaux	• Prestations payées aux employés travaillant directement sur le projet, ou payées en leur nom
Autres dépenses liées au personnel	• Prime de risque/pandémie ou autres dépenses pour faciliter la disponibilité du personnel comme logement, garde d'enfant, etc.

2. Coûts associés aux participants	
Placement en logement	• Loyer du premier mois et/ou dépôt pour dommages • Aide au loyer pour une période limitée dans le contexte d'un projet de relogement rapide. Relogement rapide* signifie généralement 3 à 6 mois de soutien et doit inclure un certain niveau de services communautaires de soutien.
Financement pour logement d'urgence	• Financement pour aider l'individu à payer le logement à court terme en attendant qu'il ait accès à un soutien à plus long terme, notamment l'Allocation canadienne d'aide au logement ou les prestations des programmes provinciaux, territoriaux ou municipaux. • Le niveau de financement offert pour le Fonds d'urgence pour le logement ne doit pas dépasser le montant d'aide financière des programmes provinciaux, territoriaux ou municipaux de bien-être social et de supplément au loyer.
Coût d'aménagement d'un logement	• Peut inclure l'assurance pour nouveau locataire, les frais de maintenance (par exemple peinture), déménagement, mobilier, cuisine, épicerie et fournitures de base au moment de l'emménagement, etc.) • Offert à tous les individus et à toutes les familles, pas seulement ceux qui profitent d'une aide au loyer ou du Fonds d'urgence pour le logement.
Logement temporaire dû à la COVID-19	• Obtenir des logements additionnels pour réduire la surpopulation dans les refuges • Obtenir suffisamment de logements pour permettre aux personnes infectées de se mettre en quarantaine • Achat de lits et de barrières physiques à installer entre les lits dans les installations nouvellement obtenues.
Aide financière de courte durée	• Pour prévenir l'expulsion ou la perte de logement en offrant une aide financière avec le loyer, le loyer impayé et le dépôt ainsi que le paiement des services publics. • Soutien pour les individus et les familles à faible revenu qui ne sont pas à risque imminent de vivre une situation d'itinérance. • Comprend le soutien aux individus et aux familles qui sont actuellement hébergés, mais risquent de perdre leur logement et prévenir la tombée dans l'itinérance des personnes sortant des systèmes publics (par exemple systèmes de santé, correctionnels, services de protection de l'enfance).
Aide d'urgence pour détournement des refuges	• Prévenir le recours aux refuges d'urgence, en fournissant des soutiens personnalisés lorsque les familles et les individus cherchent à entrer dans le système de refuges d'urgence. • Peut inclure soutien pour la nourriture (bons, cartes-cadeaux), les vêtements, le transport, le nettoyage/les réparations des dommages subis par une unité de location, frais de déménagement.
Besoins essentiels	• Les services essentiels associés à l'installation de lits dans des refuges d'urgence, de nourriture et d'un refuge, y compris douches, buanderies et centres d'accueil. • Vêtements, denrées alimentaires et articles d'hygiène personnelle. • Entreposage de biens personnels (jusqu'à 3 mois). • Identification personnelle.

Préparation et distribution de nourriture en vrac	• Distribution de nourriture en vrac ou de repas préparés à des personnes identifiées ou non préalablement et livraison de repas/aliments pour permettre l'auto-isolément. • Peut inclure les coûts associés à l'emballage des aliments.
Fournitures et matériel liés à la COVID-19	• Réduire le risque de transmission : nettoyage de l'équipement et fournitures de nettoyage/d'assainissement, équipement de protection personnelle, colis réconfort pour clients, etc. • Modifications d'une installation requises pour poursuivre la prestation des services tout en respectant les protocoles pour la COVID-19 (installation de Plexiglas, rénovations mineures pour augmenter la distance entre les lits, etc.)
Soutiens culturellement pertinents à l'intention des Autochtones et de leurs familles	• Services offerts par des aînés autochtones ou des guérisseurs traditionnels. La valeur des honoraires professionnels, des cadeaux ou des rétributions doit être proportionnelle au service rendu et ne devrait pas dépasser le montant raisonnable et habituel demandé pour chaque service. • Cérémonies culturelles, activités et soutiens traditionnels dans le but d'enrichir les liens culturels et de renforcer le sens d'appartenance des individus à une communauté autochtone. (Par exemple, cercles de vie, sueries, accès à des remèdes traditionnels, rassemblements et préparation d'aliments traditionnels, etc.)
Services de santé et médicaux	• Offrir des services généraux de santé et médicaux, des services de santé mentale (y compris counselling) et des services de soutien en matière de toxicomanie qui sont déjà fournis par les provinces et les territoires ou embauche directe de professionnels de la santé (par exemple infirmiers, médecins) pour fournir des services directement aux clients. • Négociation et exploration de l'accès aux services cliniques, aux services de santé et aux services de traitement par la gestion de cas, y compris par le biais d'une équipe de gestion intensive des cas. • La prestation d'activités de réduction des méfaits qui visent à diminuer les risques et à mettre les individus et les familles en contact avec les principaux services de santé et les services sociaux. • Il peut s'agir du stockage, de la distribution et de la mise à disposition de matériel et/ou de fournitures (par exemple des seringues), d'interventions de prévention (par exemple des programmes ciblés visant à prévenir la toxicomanie chez les jeunes sans-abri et/ou les jeunes à risque de le devenir, de programmes de gestion de l'alcool, de l'aiguillage des personnes vers des services de réduction des risques).
Activités visant à soutenir les résultats en matière d'emploi, d'éducation et de formation professionnelle	• Fournir des services d'intégration économique, notamment une aide à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ainsi que des services d'intégration sociale et communautaire.

Accès à la technologie	• Accès à Internet/à des services de télécommunication et matériel (pour tablette, téléphone, carte prépayée, moins de 150 \$) pour permettre l'accessibilité aux services, à l'éducation, les connexions familiales ainsi que l'accès aux conseils et aux opportunités d'emploi à domicile.
Déplacements et transport des clients	• Y compris taxi, billets d'autobus, transport vers la communauté d'origine, etc.
3. Frais administratifs	
Coûts indirects de soutien	• Fournitures et matériel de bureau • Loyer, bail, réparations et services publics • Formation du personnel et des bénévoles • Coûts essentiels au fonctionnement de l'organisme dans sa prestation d'activités financées par le programme Vers un chez-soi.
Salaires du personnel de gestion et administratif	• Salaires du personnel de gestion et administratif qui ne travaille pas sur les résultats des projets, y compris coûts obligatoires liés à l'emploi, l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, les indemnités de vacances et les avantages sociaux.
Autre	• Tout autre coût non décrit ci-dessus.
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS (plus de 50 000 \$)	
IMPORTANT : Le financement est limité aux acquisitions, aux rénovations et/ou aux projets de construction qui visent à assurer la disponibilité d'unités et d'installations pour répondre aux besoins immédiats en matière de logement et de services (y compris le déménagement de personnes d'installations temporaires vers des installations permanentes). Tous les fonds doivent être dépensés d'ici le 31 mars 2021. • Achat, obtention, aménagement ou constructions de nouvelles unités permanentes (y compris acquisition de terrains) • Achat, obtention, aménagement ou modification de la fonction d'espaces/de propriétés pour créer de nouveaux logements temporaires et permettre l'isolement/la distanciation sociale (par exemple espaces communautaires, motels/hôtels, etc.) • Rénovation ou aménagement d'espaces existants (p. ex. refuges, logements de transition, logements permanents avec services de soutien ou installations non résidentielles) pour répondre aux besoins résultant de la pandémie de COVID, par exemple, améliorer la ventilation ou la distance entre les résidents. • Aménagement des installations et prestation de services pour accroître l'assainissement et limiter la propagation de la COVID, comme douches, toilettes et stations pour se laver les mains et d'assainissement. • Autres investissements en immobilisations comme véhicules, équipement, mobilier, etc.	
COORDINATION DES RESSOURCES ET COLLECTE DES DONNÉES	
• Création et distribution d'informations qui augmentent la capacité individuelle ou de la communauté à répondre à la COVID, y compris formation, amélioration de l'accès aux services de soutien existants et sensibilisation à ceux-ci, etc. • Autres activités qui améliorent la capacité du secteur à faire face à la COVID.	

AUTRES ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES : Comme noté précédemment, la liste des activités ou dépenses fournie ci-dessus n'est pas exhaustive. Les autres dépenses admissibles pourraient inclure la rémunération du personnel directement affecté au projet ou du personnel administratif ainsi que les coûts indirects associés au projet proposé. Les coûts administratifs restent admissibles; toutefois un **maximum de 15 % des fonds reçus dans le cadre du programme Vers un chez-soi peut être utilisé pour couvrir les coûts administratifs**. Veuillez consulter les directives pour déterminer les coûts administratifs admissibles.

DÉTAILS DE LA DEMANDE

SOUMISSIONS : Les soumissions seront acceptées jusqu'au **lundi 5 juillet 2021 à 17 h**. Consultez la section **COMMENT SOUMETTRE SA DEMANDE** ci-dessous pour de plus amples détails. Contactez-nous à reachinghome@vancity.com si vous avez des questions.

PROCESSUS D'EXAMEN ET D'APPROBATION : L'EC s'engage à assurer un processus équitable et transparent pour la recommandation/l'approbation des projets qui répondent le mieux aux priorités identifiées. Les demandes seront examinées par un comité d'examen et par le Comité consultatif communautaire du Grand Vancouver (CCC). Nous espérons pouvoir aviser les demandeurs des décisions de financement d'ici la fin juillet 2021. Les demandes recommandées feront l'objet d'un processus simplifié de diligence raisonnable et d'octroi de contrat.

Veuillez noter que lorsque l'EC reçoit une demande, il n'y a aucun engagement de sa part à la faire passer à l'étape suivante, à financer un projet ou encore à financer le montant demandé.

EXIGENCES LIÉES AU FINANCEMENT ET AUX RAPPORTS : Si un contrat leur est octroyé, les organismes peuvent devoir :

- Disposer d'un compte en banque distinct ou secondaire pour les fonds de VCS avant que les fonds ne puissent être libérés.
- Rapporter les détails du projet et les résultats annuels à l'aide d'un système de production des résultats fourni par le Canada
- Soumettre des rapports périodiques de dépenses et d'activités
- Rapporter le nombre de cas et/ou d'individus ayant accès à des lits/suites, à des lits de camp, s'ils bénéficient d'un financement pour un logement temporaire

COMMENT SOUMETTRE SA DEMANDE

Toutes les demandes doivent être soumises à l'aide de Survey Monkey Apply (SMA) sur le site vcf.smapply.ca qu'importe le type de projet ou d'activités pour lesquels vous soumettez une demande. Si vous avez déjà soumis une demande de financement dans le cadre du programme Vers un chez-soi, utilisez l'adresse de courriel et le mot de passe avec lesquels vous vous êtes inscrit(e) précédemment. Si vous n'avez jamais utilisé SMA, vous devrez vous inscrire. (Voir l'Annexe A pour les étapes à suivre pour s'inscrire.)

Des directives particulières ont été fournies dans le formulaire de soumission en ligne lui-même. Le présent guide vous fournit des renseignements généraux pour la soumission de votre proposition. Si vous avez des questions portant sur la manière de soumettre votre demande dans SMA, veuillez contacter reachinghome@vancity.com.

Les demandes comportent trois parties :

1. Renseignements sur le demandeur

Cette section comprend les renseignements afférents à votre organisme. Lorsque vous l'avez remplie, elle peut être réutilisée pour toute autre demande subséquente de financement dans le cadre du programme Vers un chez-soi avec SMA.

2. Renseignements sur le projet

C'est à cette section que vous fournirez des renseignements essentiels concernant votre projet en particulier. La plupart des réponses ne doivent pas dépasser 250 mots — soyez donc aussi clair et concis que possible dans vos réponses.

Section :	Renseignements essentiels à fournir
1. Sommaire du projet	Aperçu de votre projet et de sa nécessité ainsi que renseignements supplémentaires sur votre organisme si vous n'avez pas reçu de financement du programme Vers un chez-soi depuis le 1 ^{er} avril 2020.
2. Activités du projet et résultats	Activités clés et résultats de votre projet en rapport avec les priorités de financement. Pour les projets qui ont reçu un financement PCU dans le cadre de VCS, il faudra fournir des détails sur les activités qui ont été entreprises et les résultats obtenus à ce jour.
3. Populations ciblées et démographie	Si votre projet s'adresse à une ou plusieurs populations ciblées particulières, vous devrez les identifier. Veuillez noter que les projets ne sont pas tenus de servir des populations ciblées particulières (ils peuvent être conçus pour servir toute personne sans abri ou à risque imminent de le devenir). Vous devrez également préciser la ou les régions principales que votre projet servira.
4. Budget du projet	Pour chaque catégorie de dépenses de service applicable : le montant que vous demandez à Vers un chez-soi pour les dépenses admissibles du 1 ^{er} août 2021 au 31 mars 2022 seulement, et une description de l'utilisation des fonds. Si vous demandez un financement en capital de 50 000 \$ ou plus, vous devrez remplir la feuille de travail 1 : Budget d'exploitation pour le projet dans le modèle Excel du budget pour le projet et téléversez cette feuille de calcul avec votre demande. Bien que cela ne soit pas obligatoire, vous devrez peut-être remplir la feuille de travail 2 : Budget d'exploitation quinquennal , ainsi que fournir d'autres renseignements et documents si votre demande passe à l'étape de diligence raisonnable.
5. Partenaires et autres contributeurs	Survol de tout partenaire, bailleur de fonds et/ou contributeur pour ce projet.

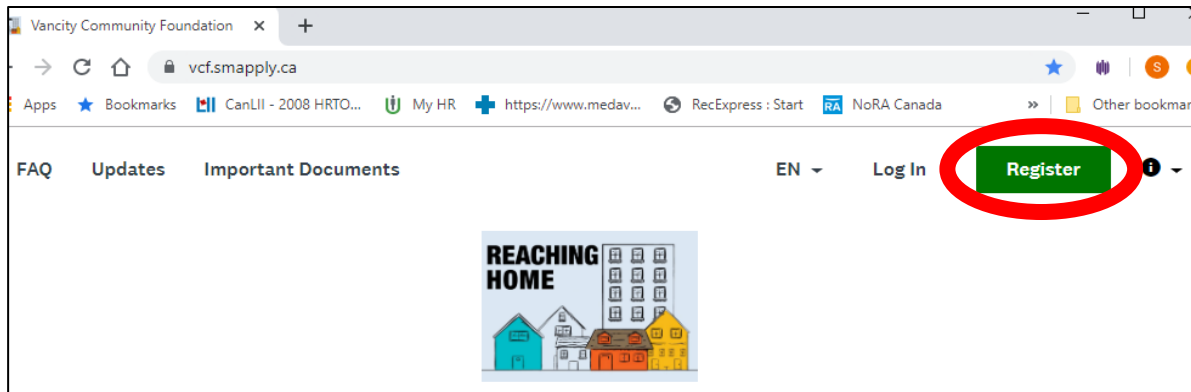
3. Signer votre demande

Toutes les demandes doivent être signées par un signataire autorisé de votre organisme. Cela peut se faire électroniquement dans SMA ou en téléversant un document de signatures scanné.

Veillez nous contacter à reachinghome@vancity.com si vous avez des questions. Les agents du programme Vers un chez-soi ne sont pas à même de répondre aux questions concernant le présent appel à financement.

Annexe — Démarrer avec Survey Monkey Apply

1. Accédez au site <https://vcf.smapply.ca/>. Si vous n'avez pas encore de compte Survey Monkey Apply, la première étape consiste à vous inscrire ».



2. Saisissez vos coordonnées et cliquez sur le bouton « CRÉER UN COMPTE ».
3. Vérifiez la boîte de courriel du compte de courriel avec lequel vous vous êtes inscrit(e). Une session s'ouvrira sur le site Survey Monkey Apply (SMA).